

A propos de l'élection d'un nouveau comité de ProTELL, je voulais vous dire ...

Je suis totalement d'accord qu'à aucun prix nous ne devons nous soumettre à la Directive 91/477/CEE relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes, qui nous est imposée par Schengen. Cette loi attente gravement à notre liberté et notre patrimoine. De plus, elle ne résout aucun problème relatif au terrorisme ou à la simple délinquance.

Dans le site « Les Observateurs », à la lecture de l'article de M. le Conseiller national Addor, notre vice-président, et du complément audit article fait par M. Leutenegger (réf. 1 - 24.04.2017) il y a de quoi s'inquiéter sur l'avenir de ProTELL. Dans cet écrit, ces messieurs font chorus pour attaquer le comité actuel de ProTELL, l'accusant notamment de passivité, d'attentisme, d'autoritarisme et critiquant ceux qui considèrent que la lutte doit être faite dans les règles légales. Ces détracteurs envisageraient-ils de prendre le Palais fédéral d'assaut, pour faire progresser notre cause ? Dans notre pays de droit, il n'y a que la voie légale qui puisse avoir une issue positive et je m'étonne que M. le C.N. Addor, avocat et ancien juge d'instruction cautionne de tels propos. En se référant à l'article dans les « Observateurs » (réf. 2 – 25.05.2017) M. Leutenegger dit : « Aujourd'hui, à proTELL, **nous n'avons pas besoin d'hommes de paix... mais de chiens de guerre** ». Qui est-donc M. Leutenegger pour s'exprimer ainsi au nom de notre société ? Jusqu'à preuve du contraire, il n'exerce aucune fonction dans le Comité démocratiquement élu. Il outrepassé très largement ses compétences de membre. Dans ce même écrit, il dit encore : « à proTELL, il nous faut désormais un comité combattant. **Pas des diplomates ou des négociateurs, mais des "chiens de guerre"** ». C'est pour le moins étonnant, si l'on considère que M. le C.N. Addor critiquait le prétendu autoritarisme de l'actuel comité. A lire M. Leutenegger, il semblerait qu'il souhaite qu'une dictature en remplace une autre ! Il est évident que M. Leutenegger fait de la provocation, qui n'amènera aucun résultat positif. Historiquement, rappelons que les chiens de guerre étaient utilisés en URSS pour aller se faire exploser sous les chars allemands. On les dressait à aller chercher leur nourriture sous un blindé, puis on les chargeait d'explosif. M. Leutenegger souhaiterait-il que le nouveau Comité ne réagisse que d'une manière inspirée par le réflexe de Pavlov ? Restons sérieux.

En outre, il est très inquiétant de lire les textes de la pétition de M. Leutenegger pour le port d'arme citoyen en Suisse dans le site de Swisssguns (réf. 3 – Swisssguns) et l'Initiative parlementaire de M. le C.N. Addor (17.415) "Pour un port d'arme citoyen"(réf. 4 – Parlement), car ces deux propositions ne peuvent que nuire à la sécurité publique, sans amener le moindre soupçon de sécurité supplémentaire au sein de la Société. Sans être grand clerc, on peut d'ores et déjà considérer qu'elles ne pourront aboutir, par simple bon sens et donneraient du grain à moudre à toute la clique de gauche qui nous a déjà fait tant de mal..

Au sujet de la réputation de proTELL et de son Comité que MM. Addor et Leutenegger ainsi que ceux qui les écoutent voudraient remplacer, il faut préciser qu'actuellement, le premier nommé se débat avec la Justice valaisanne, accusé qu'il est de

discrimination raciale, notamment (réf. 5 – 24Heures). Avec la mode actuelle du « politiquement correct », même si l'on en pense pas moins, C'est une accusation très lourde de conséquence, même s'il ne s'agit que d'un soupçon non avéré. Tout en reconnaissant la présomption d'innocence à laquelle il a droit, j'imaginerais mal que l'on puisse élire, à la tête de proTELL, un homme qui a défrayé la chronique de telle manière, même s'il ne s'agit que de maladresse de sa part. Il devrait attendre d'être quitte avec la loi, avant de chercher à bousculer l'ordre établi au sein de notre société. Sa présence à la Présidence ou au Comité serait de nature à faire taxer tous les membres de la société de racistes, par les adversaires des armes à qui nous fournissons des arguments supplémentaires pour nous blâmer. De même, son initiative parlementaire (17.415) "Pour un port d'arme citoyen"(réf. 4 – Parlement) n'a été soutenue que par quelques parlementaires, notamment une Genevoise dont l'ivresse au volant a fait grand bruit dans la presse, il n'y a pas si longtemps. De manière publique, le soutien de cette dame serait plus néfaste que profitable à la réputation de ProTELL.

J'aimerais également dire que depuis de nombreuses années je fréquente les bourses aux armes de Lausanne, Lucerne et « Tir, Chasse et Pêche » de Berne. Je n'ai jamais rencontré aucun des actuels détracteurs du Comité, en train de donner un coup de main sur le stand ProTELL, pour tenter de recruter de nouveaux adhérents, alors que plusieurs membres du Comité effectuent cet ingrat travail depuis des années et dont nous leur devons reconnaissance. De même, si l'actuel Comité semble « roupiller » comme dit avec l'élégance qui le caractérise par M. Leutenegger, s'est parce qu'il a dû remettre à niveau nombre de choses, suite au départ de M. Pfund et créer divers nouveaux éléments.

Notons encore que la Fédération Suisse de Tir, dans une communication du 17 février 2017, a clairement annoncé aux sociétés de tir suisses qu'elle avait l'intention d'initier un referendum contre la Directive européenne. Cependant, il n'est pas certain que si ProTELL se dote d'un comité de "chiens de guerre", le Comité de la FST sera d'accord de faire corps avec lui, lorsque viendra le moment du referendum. A ce moment-là, ProTELL risque de perdre les voix de plusieurs dizaines de milliers de tireurs sportifs et d'adhérents. Il faudra y réfléchir avant de voter "tête baissée" le 17 juin.

Bien que je vote habituellement UDC, je garde un oeil critique sur ce que font certains membres du parti. Je suis collectionneur d'armes depuis 40 ans, tireur et président de société de tir et j'ai toute confiance dans le comité actuel de ProTELL, qui travaille de manière réfléchiée et pondérée. Je ne répondrai donc pas aux appels de MM. Leutenegger et Addor et de ceux qui réfléchissent comme eux.

Helvète, membre ProTELL

Références aux affirmations contenues dans le texte ci-dessus	
réf. 1 - 24.04.2017	http://lesobservateurs.ch/2017/04/24/ue-et-autorites-suissees-les-menaces-sur-les-citoyens-en-armes-pro-tell-a-loffensive/
réf. 2 – 25.05.2017	http://lesobservateurs.ch/2017/05/25/un-temps-pour-la-paix-un-temps-pour-la-guerre/#comment-188148

réf. 3 - Swissguns	http://www.swissguns.ch/petition/P%C3%A9tition%20pour%20un%20port%20d.htm
réf. 4 - parlement	https://www.parlament.ch/en/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170415
réf. 5 – 24Heures	http://www.24heures.ch/suisse/suisse-romande/addor-juge-discrimination-raciale/story/19919897